



Les Monographies du CIHEAM

Edition 2008

TUNISIE

**L'agriculture, l'agro-alimentaire, la pêche
et le développement rural**

Mohamed Salah Bachta

Institut national agronomique, Tunis

Cette monographie sur la Tunisie a été réalisée pour le CIHEAM, dans une double optique :

- ❖ Premièrement, la réalisation d'un numéro spécial de la revue Options Méditerranéennes (Série B, n°61), paru en mai 2008 et dont la coordination a été assurée par le Pr. Mahmoud Allaya (CIHEAM-IAM Montpellier).

- ❖ Deuxièmement, l'actualisation des analyses par pays membre du CIHEAM afin de mettre à disposition ces monographies sur le site Internet du CIHEAM et son Observatoire des agricultures méditerranéennes.

www.ciheam.org

Les opinions, les données et les faits exposés dans cette monographie sont sous la responsabilité des auteurs et n'engagent ni le CIHEAM, ni ses pays membres.

L'agriculture, l'agroalimentaire, la pêche et le développement rural en Tunisie

Mohamed Salah Bacht

Institut National Agronomique de Tunis (Tunisie)

Avec près de 28% de la population active occupée et une contribution au PIB de 12,6 %, l'agriculture conserve une importance sociale et économique indéniable. Le secteur agricole en Tunisie est confronté à la libéralisation des échanges des produits agricoles, notamment pour les produits de base tels que les céréales et les produits de l'élevage, bénéficiant actuellement de taux de protection élevés. La durabilité des gains de compétitivité requiert la nécessité de concilier l'activité agricole et la protection des ressources naturelles.

Le XI^{ème} Plan de développement a défini des mesures pour améliorer la compétitivité, veiller à la protection de l'environnement naturel et permettre au secteur agricole d'accomplir un rôle économique et social dans le développement du pays.

I – Le contexte économique international et ses effets sur l'économie tunisienne

Durant la dernière décennie (1997-2006), l'économie internationale a été caractérisée par la mise en œuvre de politiques de suppression des barrières douanières renforçant ainsi les mécanismes de marché et la libéralisation des échanges. Elle a vu aussi l'apparition et le renforcement de blocs économiques régionaux. Ce contexte a favorisé l'élargissement des marchés, la mobilité des capitaux et de la technologie ce qui s'est traduit favorablement sur la croissance mondiale qui a connu une reprise indéniable dans les pays développés. Les pays en voie de développement et notamment les pays émergents de la région asiatique tels que la Chine ont des taux de croissance élevés. Il convient toutefois de remarquer que la répartition de cette croissance est restée largement en faveur des pays riches.

Tableau 1. Structure du PIB mondial en 2006 en %

Pays développés (29 pays)	52,9
- dont Etats Unis d'Amérique	20,5
- Japon	6,6
- Zone de l'Euro	14,5
Pays en voie de développement (146 pays)	47,1
Ensemble	100,0

Le développement du commerce international, consécutif aux accords de l'OMC, est resté en deçà des attentes, notamment pour les produits agricoles. La mobilité des capitaux s'est traduite par une relance de l'Investissement Direct à l'Etranger (IDE), toutefois orienté principalement vers les pays développés :

Tableau 2

Pays	Part dans l'IDE (en %)
Pays industrialisés	60,0
Chine	11,2
Pays Africains	2,5

L'évolution des politiques européennes a influencé négativement les relations commerciales avec les pays méditerranéens du Sud par l'adoption de l'euro et par l'élargissement de l'Union Européenne.

Les hausses importantes des prix des produits énergétiques depuis le milieu de l'année 2004 ont constitué une difficulté supplémentaire pour les pays importateurs de ces produits comme la Tunisie.

II – Evolution de l'économie nationale et de l'agriculture

Au cours de la dernière décennie, la politique d'ouverture a été poursuivie et ce en vue de réussir l'ancrage de l'économie nationale dans le contexte international. C'est ainsi que, depuis 1994, le contrôle des importations a été supprimé et les tarifs douaniers sont passés de 16,7% en 1996 à 5% en 2005. Durant la période de 1997 à 2005, la protection effective a baissé de 73% à 26%. Ces mesures visant la libéralisation des échanges se sont traduites par une plus grande ouverture de l'économie nationale, que l'on peut estimer en utilisant le ratio « somme des exportations et des importations sur l'ensemble du PIB ». Ce ratio est passé de 86% en 1996 à 99% en 2005. Comme corollaire à cette ouverture, signalons l'évolution positive de la participation de l'IDE dans l'effort de financement global qui est passé de 1,9% du PIB en 1996 à 2,7 en 2005.

En matière de croissance, l'économie nationale a connu des taux annuels moyens de 5% durant la décennie 1996-2005 permettant ainsi au revenu par tête de passer de 2 090 dinars à 4 000 dinars.

Le gain de productivité global des facteurs constitue l'une des principales sources de cette croissance. La demande aussi bien étrangère que nationale constitue un autre ressort de la croissance. Il convient de signaler qu'au cours du X^{ème} Plan (2002-2006), les exportations n'ont réalisé qu'un taux de croissance de 2,6% contre 7% durant le plan précédent. Cette baisse des exportations a été compensée par la demande des ménages qui a connu un taux annuel moyen de 5,2%. En conséquence, le taux d'épargne est passé de 23,5% du PIB en 2001 à 21,5% du PIB en 2005. La baisse de l'épargne s'est soldée par une réduction du taux d'investissement, de 24,4% du PIB durant la dernière décennie, contre 25,9% du PIB durant le VIII^{ème} Plan.

Le XI^{ème} Plan cherche à prolonger ces tendances en retenant comme orientation fondamentale l'ancrage de l'économie nationale dans le contexte international.

Tableau 3. Taux de croissance du PIB et des secteurs économiques

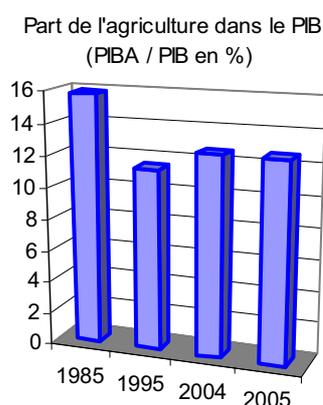
Unité %	2002-2006	2007-2011	2012-2016
Ensemble de l'économie	4,70	6,10	6,50
Agriculture	2,42	3,12	3,45
Industrie manufacturière	2,23	4,59	5,38
Industrie non manufacturière	3,16	3,65	4,61
Services	6,18	7,67	7,53

1. Place du secteur agricole dans l'économie nationale

A. Au niveau de la formation du PIB

Le rôle de l'agriculture dans l'économie nationale demeure important malgré une baisse relative de ses contributions à l'emploi et à la formation du PIB, compte tenu du développement des autres branches. Outre ces tendances lourdes, les performances du secteur agricole restent tributaires des conditions climatiques, malgré le développement de l'irrigation. La contribution du secteur agricole au PIB n'a été que de 10,9% en 2002, année particulièrement sèche. Au cours de cette même année, le PIB agricole a enregistré un taux de croissance négatif de -11%. En 2003, année favorable du point de vue climatique, la contribution du secteur agricole au PIB a été de 12,6%. Au cours du X^{ème} Plan, la contribution du secteur agricole au PIB a été de 11,8 %.

Graphique 1



B. Contribution au commerce externe

La contribution du secteur agricole aux exportations a été de 14,65% au cours de la période 1997-2002. Elle est passée à 11,95% en 2004 et 14,63% en 2005 enregistrant ainsi un taux annuel de croissance de 18,2%. Ces données montrent que la participation du secteur agricole aux exportations est devenue au fil des années supérieure à sa participation à la formation du PIB.

Tableau 4. Taux de croissance des exportations selon les secteurs

Exportations des biens et services	X ^{ème} Plan (2002/06)	X ^{ème} Plan (2007/11)	XII ^{ème} Plan (12/16)
Agriculture et agroalimentaire	12,7	9,0	10,2
Mécanique et électrique	13,5	12,2	13,1
Textile et cuir	3,1	4,4	5,4
Services	1,0	7,4	8,7
Ensemble des biens et services	5,8	8,1	9,3

C. Evolution de la balance commerciale des produits agricoles et agroalimentaires

L'évolution de la balance commerciale des produits agricoles et agroalimentaires est restée au cours des quinze dernières années très dépendante des variations des niveaux de la production, c'est-à-dire des

conditions climatiques. C'est ainsi que le taux de couverture des importations par les exportations a connu d'importantes fluctuations. Durant la période 1990-2004, la valeur de ce taux a oscillé entre un minimum de 46% enregistré en 2002, année particulièrement sèche, et un maximum de 159% observé en 1991.

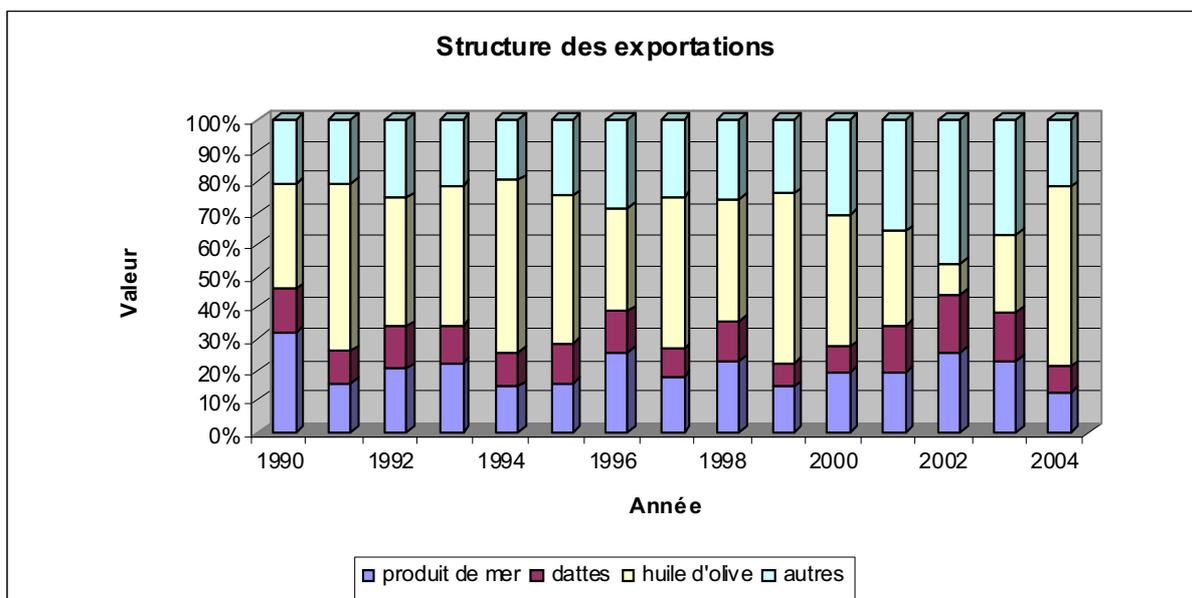
Comparés au taux de couverture tous produits, les taux de couverture du commerce agricole sont en moyenne plus élevés mais connaissent des fluctuations inter-annuelles plus importantes.

D. Structure du commerce extérieur agricole et partenaires commerciaux

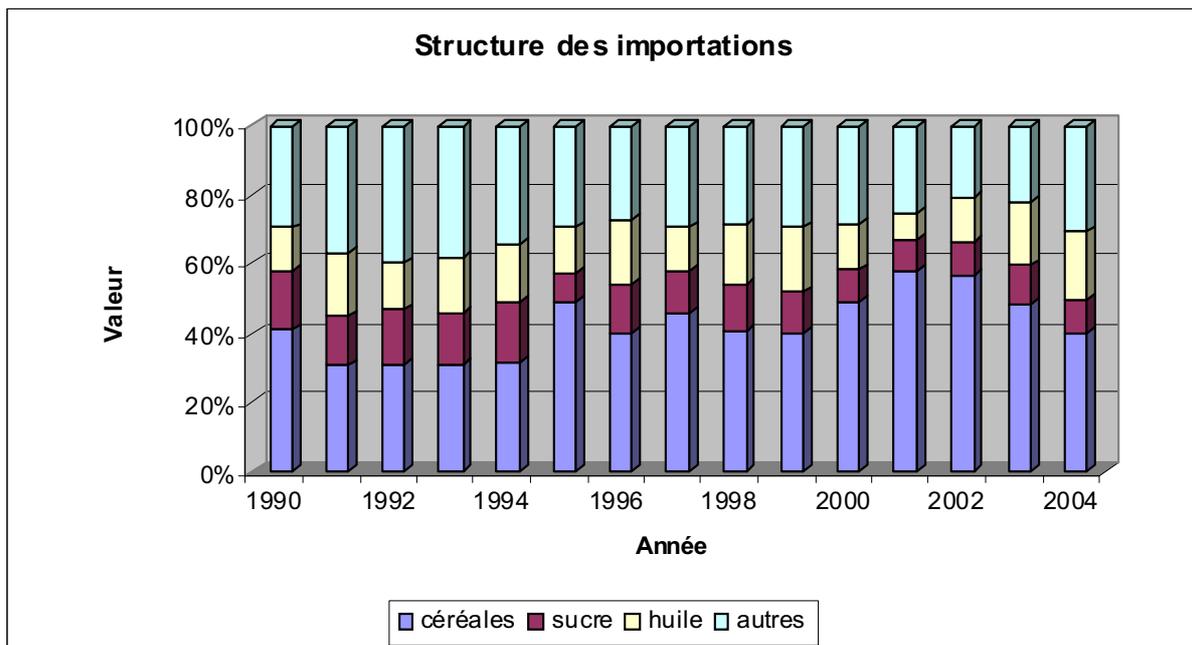
L'examen des échanges commerciaux de produits agricoles et agroalimentaires de la Tunisie permet de constater une composition qui a connu peu de changement au cours des dernières décennies. Les importations sont largement dominées par les céréales et le sucre, tandis que les exportations sont essentiellement composées d'huile d'olive et de produits de la pêche.

En ce qui concerne la répartition géographique des échanges de la Tunisie avec le reste du monde, l'espace européen constitue le principal partenaire commercial tant au niveau des importations que des exportations.

Graphique 2. Structure des exportations agricoles de la Tunisie de 1990 à 2004



Graphique 3. Structure des importations agricoles de la Tunisie de 1990 à 2004



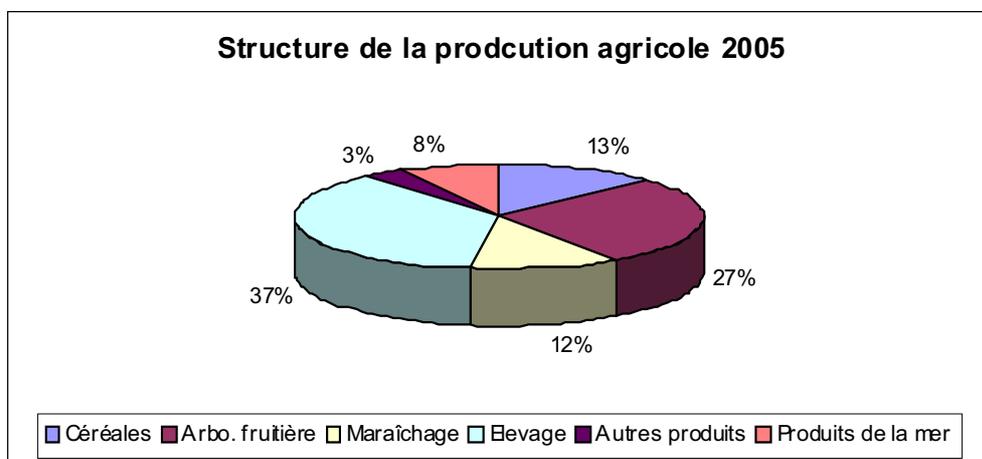
III – Les productions agricoles

La valeur de la production est très variable d’une année à l’autre. La part des céréales dans la valeur de la production exprimée aux prix constants de 1990 est passée d’un minimum de 4,75% en 2002 à un maximum de 20,81% en 2003, la valeur moyenne de cette contribution étant de 14,01% durant la période 2002-2006.

La contribution des produits de la pêche est relativement stable mais faible. Elle est en moyenne de 5,57% de la valeur de la production agricole totale au cours des cinq dernières années. Le maximum atteint est de 6,66% en 2002 et son minimum est de 5,15 % en 2003.

La structure de la production observée en 2005 est donnée par le diagramme ci-après.

Graphique 4. Structure de la production agricole en 2005



La production agricole, malgré l'importance des périmètres irrigués qui assurent à eux seuls 35% de cette valeur, reste largement dépendante des aléas climatiques. Sa moyenne au cours de la période 2002-2006 a été de 2 966 millions de dinars. Elle est passée par un minimum de 2 426 millions de dinars en 2002 et un maximum de 3 243 millions de dinars en 2004.

Pour réduire la variabilité de la production agricole, l'intensification et l'extension des périmètres irrigués, dans la mesure du possible, constituent des leviers privilégiés. C'est ainsi qu'il est projeté, d'ici 2011, d'assurer 50% de la production agricole par les seuls périmètres irrigués, contre 35% actuellement.

IV – La production des périmètres irrigués

La surface des cultures irriguées a augmenté de 13% au cours de la dernière décennie passant de 314 800 ha en 1995 à 356 000 ha en 2005. L'utilisation de ces superficies réserve une place de choix à l'arboriculture irriguée, 163 000 ha lui sont affectés en 2005, et aux cultures maraîchères qui ont occupé 136 000 ha en 2005. En moyenne, les grandes cultures (céréales et fourrages) sont pratiquées sur près d'un millier d'hectare. La superficie allouée à ces cultures connaît d'importantes variations inter-annuelles selon les conditions climatiques. En effet, durant les bonnes années, les grandes cultures peuvent être conduites en sec, notamment au Nord du pays.

V – La pêche

Le sous-secteur de la pêche dispose de 876 embarcations réparties sur 41 ports de pêche situés tout le long du littoral, de Bizerte à Mednine. Cette flottille est composée de 432 chalutiers, 60 thoniers, 365 sardiniers et 19 embarcations mixtes (chalutier-sardinier). La production de ces unités de pêche est évaluée en moyenne au cours de la période allant de 2002 à 2006 à 334 millions de dinars. Elle est passée par un minimum de 294 millions de dinars en 2002, et un maximum projeté de 370 millions de dinars en 2006.

Cette production permet d'exporter de faibles tonnages de poissons et de mollusques. La valeur de ces exportations se situe autour de 50,8 millions de dinars en 2005 et de 45,1 millions de dinars en 2006.

Autour de cette activité de pêche est venu se greffer un ensemble d'entreprises amont et aval dont les plus importantes sont :

- Les entreprises de conditionnement et de congélation des produits de la pêche au nombre de 65 unités situées essentiellement à Sfax (25 unités), à Bizerte (12) et à Tunis (10). Les 18 unités restantes sont réparties entre Gabès (1), Mahdia (7), Mednine (4), Monastir (2), Nabeul (2) et Jendouba (2).
- Les unités de transformation des produits de la pêche : on dénombre 25 unités réparties entre les principaux ports de pêche, Tunis (2), Nabeul (9), Sousse (3), Mahdia (5), Sfax (1), Gabès (3) et Mednine (2).
- Les entrepôts de stockage au nombre de 15 localisés essentiellement à Sfax (8 entrepôts).

- Les chantiers de construction et de réparation des bateaux ; ils ont au nombre de 113 dont 52 sont situés dans la région de Sfax et 17 à Monastir. Le reste est réparti entre Tunis (3), Nabeul (5), Bizerte (9), Gabès (8), Mednine (6), Mahdia (7) et Jendouba (2).

VI – Les politiques agricoles et alimentaires

Au cours du X^{ème} Plan, la politique d'ouverture économique et de désengagement de l'Etat s'est poursuivie. C'est ainsi que le taux de protection nominale du secteur est passé de 25,2% en 2000 à 22,7% en 2005. Par ailleurs, le secteur privé est de plus en plus impliqué dans le financement des investissements agricoles et la gestion des ressources naturelles. Sa contribution au financement a été de 53% au cours du X^{ème} Plan. Les usagers des ressources naturelles ont été organisés en associations prenant en charge la gestion de ces ressources. La généralisation des Groupements de Développement Agricoles (GDA) constitue le moyen institutionnel pour réussir l'implication des usagers des ressources hydriques et de la pêche dans leur gestion. Le nombre de ces GDA a atteint en 2005 plus de 2 850 unités dont 1 250 gèrent des périmètres irrigués sur une superficie 200 000 ha de périmètres publics irrigués, et les 1 600 restants s'occupent d'équipements d'eau potable en milieu rural.

Pour concrétiser les orientations d'ouverture sur l'extérieur et le désengagement de l'Etat, un ensemble de mesures a été mis en œuvre pour améliorer la capacité compétitive du secteur, la réalisation de la sécurité alimentaire et la relance des exportations. Ces mesures seront poursuivies et renforcées au cours du prochain plan. Celles-ci affectent les principales activités agricoles ainsi que l'environnement dans lequel elles sont conduites. Le contenu des principales mesures mises en œuvre est structuré autour de quatre axes : (i) accroître la compétitivité des produits agricoles, (ii) les exportations en tant que moteur de la croissance du secteur, (iii) la protection des ressources naturelles et (iv) renforcer la sécurité alimentaire du pays.

1. Augmentation de la capacité compétitive du secteur

L'amélioration de la capacité compétitive est à considérer, dans le nouveau contexte international caractérisé par une concurrence accrue, comme une nécessité absolue. Il convient de signaler que les échanges des produits agricoles et agroalimentaires seront appelés à être libéralisés complètement. L'augmentation de la compétitivité des activités agricoles devra aussi être durable, c'est-à-dire dans une optique conciliant l'activité agricole avec son environnement. A cet effet, des contraintes structurelles qui entravent la réalisation de gains de productivité sont à lever, notamment celles qui se rapportent au foncier et au financement du secteur agricole.

Cette amélioration de la compétitivité nécessitera la réalisation :

- D'un taux de croissance de 3,5% l'an durant la période du XI^{ème} Plan, au lieu de 2,7% obtenu au cours du Plan qui s'achève. Cet objectif se base principalement sur le développement des cultures à haute valeur ajoutée.
- De la restructuration de l'assiette foncière :
Elle devra permettre de lutter contre (i) le morcellement des terres, notamment dans les périmètres irrigués, (ii) la spéculation foncière et (iii) contre l'urbanisme non planifié. A cet effet, le cadastre des terres agricoles sera généralisé, les surfaces des exploitations seront précisées et les cartes de protection des terres seront actualisées. Comme mesures pratiques pour réaliser ces objectifs, une taxe frappant les opérations de changement de vocation des terres (de l'usage agricole à l'urbain) sera instituée et l'action de l'Agence Foncière Agricole sera renforcée.

Les titres d'appropriation pouvant être délivrés plus facilement auront une valeur juridique similaire à ceux notifiant la propriété ; les ayants droit seront encouragés à constituer des sociétés de mise en valeur pour faciliter la gestion de la copropriété.

- De la modernisation des exploitations agricoles :
Cette modernisation touche l'investissement immatériel dans l'information et la formation des agriculteurs dans le domaine de la gestion des exploitations et ce par la création de centres de gestion ayant comme mission l'encadrement des agriculteurs, notamment ceux des petites et moyennes exploitations ayant une vocation économique ; la sensibilisation de ces producteurs à la notion de qualité des produits et aux standards des normes de qualité constitue un élément important dans la modernisation des exploitations. Il s'agit aussi d'améliorer l'environnement économique des exploitations agricoles, notamment par le développement d'activités amont pour leur assurer un meilleur approvisionnement en intrants, et aval pour faciliter la commercialisation et la valorisation des productions agricoles.

L'investissement productif (matériel) est un autre levier de la modernisation de l'activité agricole. L'encouragement de cet investissement se fera par l'amélioration des conditions de son financement par le système bancaire. Dans ce cadre, les banques seront incitées à créer des équipes d'analystes des projets agricoles et les agriculteurs à s'organiser dans des associations professionnelles pouvant contracter les crédits à leurs adhérents ou se porter garants auprès du système bancaire pour que ces producteurs obtiennent le crédit nécessaire au financement de leurs projets. Il est souvent constaté que le non-remboursement des prêts met fin aux relations des agriculteurs avec les banques. Ce non-paiement des traites est dû essentiellement à des mauvaises productions consécutives à des catastrophes naturelles. La réduction de la fréquence du non-remboursement par la conception et la généralisation d'un système d'assurance adapté aux conditions de la production agricole serait un préalable à l'encouragement de l'investissement et à la modernisation des exploitations agricoles. Lors de ces programmes de modernisation de l'activité agricole, les spécificités du secteur agricole sont à prendre en compte, notamment la diversité des conditions de production et particulièrement celles de la petite et moyenne exploitation agricole.

Parallèlement à l'effort de modernisation de l'exploitation agricole, les activités amont et aval seront développées. Au niveau de l'approvisionnement, le développement des circuits de vente des intrants permettra de rapprocher ces facteurs de production de l'exploitation. Ce maillon de la chaîne sera aussi dynamisé à travers l'instauration des règles de concurrence et la non-fixation des marges bénéficiaires par l'Etat. Pour ce qui est des étapes de post-récolte, il sera procédé à la modernisation des circuits de distribution, à la réduction voire l'élimination des interventions conjoncturelles de l'Administration en cas de déficit de l'offre, à l'encouragement des contrats de culture et à la généralisation de la transformation des produits agricoles.

2. Encouragement de l'exportation des produits agricoles

Les exportations sont considérées par le XI^{ème} Plan comme un moteur de la croissance du secteur agricole et comme sa principale contribution économique à l'effort de développement national. Cet objectif d'augmentation des exportations agricoles sera atteint à travers :

- La diversification des produits agricoles et des débouchés.
- La spécialisation dans les produits pour lesquels l'avantage comparatif du pays est évident. Les résultats des études menées en 2004 et reprises en 2005 sur les degrés de compétitivité de nos produits seront mis à profit à cet effet.
- L'augmentation de la valeur ajoutée des produits agricoles exportés par leur conditionnement.

- La promotion des exportations, notamment par la suppression des limitations quantitatives en cas de déficit de l'offre domestique comparée à la demande locale.
- La mise à niveau des exploitations en les aidant à acquérir la culture de l'exportation, c'est-à-dire connaître les marchés d'exportation pour mieux répondre à leurs exigences.

Ces efforts visent à faire passer les exportations agricoles de 22% du total des exportations de biens, performance enregistrée au cours du X^{ème} Plan, à 33% de ce même total au cours du XI^{ème} Plan.

3. Politiques de mobilisation et de protection des ressources naturelles

En Tunisie, les ressources naturelles se caractérisent par leur rareté relative et par leur fragilité. Le développement agricole devra accorder une attention particulière à la mobilisation, la gestion et à la conservation de ces ressources. La durabilité de l'activité agricole en dépend.

Pour des raisons historiques mais aussi technologiques, l'usage des ressources en terre par l'agriculture s'accompagne le plus souvent par des dégradations de ces dernières. La fertilité des sols n'est que rarement conservée. Des processus d'érosion et d'appauvrissement des sols sont observés.

L'exploitation des sources d'eau notamment souterraines à accès libre s'est accompagnée le plus souvent par des prélèvements supérieurs au potentiel exploitable. La divergence entre les logiques collective et individuelle est à la base de la surexploitation des ressources hydriques communes. Ce conflit d'intérêt privé et collectif explique l'usage peu protecteur des autres ressources communes : eau, réserves halieutiques, parcours et forêt.

Les baisses de niveaux des nappes exploitées sont accompagnées le plus souvent d'une augmentation de la teneur en sel des eaux exploitées. Les comportements des nappes exploitées dans les régions du Sud, nappes fossiles, et des zones côtières, menacées d'intrusion d'eau de mer, illustre cette dégradation.

En ce qui concerne l'exploitation des ressources halieutiques, le manque d'organisation stricte de l'exploitation des fonds marins a conduit à une surexploitation du golfe de Gabès produisant des espèces à haute valeur marchande et une quasi absence d'exploitation des ressources du Nord ou celles localisées dans les hautes mers.

Ces processus de dégradation diverses des ressources naturelles constituent d'importantes menaces pour la durabilité de l'activité. Autrement dit, une réconciliation des exigences du développement du secteur agricole et de la protection des ressources exploitées reste à faire. Les stratégies de mobilisation et de protection des ressources conçues et mises en œuvre par les pouvoirs publics sont à interpréter, dans ce cadre, comme des tentatives de réconciliation entre les exigences du développement agricole et la protection des ressources concernées. Ces stratégies se rapportent au sol, à l'eau, au couvert végétal et aux ressources halieutiques.

A. Stratégie de conservation des eaux et des sols (CES)

Les dotations en terres agricoles sont évaluées à près de neuf millions d'hectares. La surface agricole utile en représente près de la moitié soit 4,5 à 5 millions d'ha. Les superficies mises en culture annuellement avoisinent en moyenne les 3,5 millions d'ha. On estime la perte annuelle de sol, suite à la baisse de leur fertilité due à leur surexploitation, à près de 20 000 ha.

L'eau d'irrigation, qui représente plus de 80% des volumes d'eau mobilisés à l'échelle nationale, est considérée comme un facteur d'intensification privilégié des exploitations agricoles. Les terres irriguées

couvrent près de 350 000 ha, soit près de 10% des surfaces mises en culture annuellement. Elles participent, en revanche, pour près de 35% à la valeur de la production agricole.

Malgré les efforts de mobilisation de l'eau, cette ressource continue à faire l'objet d'une compétition qui va grandissant entre les principaux usagers, notamment l'eau potable, et les besoins des activités touristiques. On doit noter que près de 90% du potentiel mobilisable est actuellement exploité et permet des disponibilités par habitant inférieures au seuil de stress hydrique de 500 m³ par an.

Les actions prévues par la première stratégie nationale de CES 1992-2002 ont un coût évalué à près de 571,6 millions de dinars et concernent essentiellement l'aménagement des bassins versants, l'entretien et la réparation des aménagements existants. Comparée aux réalisations de la décennie 1980-1990, cette enveloppe montre une augmentation spectaculaire des rythmes d'exécution des actions. Les augmentations les plus élevées sont observées au niveau des lacs collinaires et des aménagements d'épandage des eaux de crues, c'est-à-dire au niveau de la mobilisation de la ressource.

Il convient de signaler que la nouvelle stratégie nationale de CES couvrant la période 2002-2011 prévoit des travaux inférieurs à ceux réalisés entre 1992 et 2002. A titre d'exemple, le nombre de lacs collinaires prévus s'élève à 500 unités (contre 1 000 pour la période précédente), le traitement des bassins versant ne concernera que 550 000 ha (contre 672 000 pour la première stratégie).

Une telle évolution des volumes de travaux semble suivre une courbe en cloche dont la partie supérieure a été atteinte au cours de la période allant de 1992 à 2002.

En plus de la poursuite de la mobilisation des ressources hydriques, l'effort sera mis, au cours du XI^{ème} Plan, sur la rationalisation de la demande en eau et la sauvegarde des équipements hydrauliques devenus vétustes. Dans ce cadre et au cours de la période du X^{ème} Plan, 67 000 ha de périmètres irrigués supplémentaires ont été créés, 8 000 ha de périmètres de la région de la Tunisie centrale ont été modernisés par l'installation d'équipements d'économie d'eau. Cet effort sera poursuivi au cours du XI^{ème} Plan. Il est projeté d'atteindre au cours de la période 2007-2011 un taux de mobilisation des ressources hydriques de 95% et de réaliser une extension des surfaces des périmètres irrigués de 30 000 ha.

Par ailleurs, des études de tarification de l'eau d'irrigation ont été réalisées, en 2005, dans sept gouvernorats du pays : Ariana, Bizerte, Béja, Jendouba, Siliana, Kairouan, Nabeul. Au vu des conclusions de ces études, la politique régionale de la tarification de l'eau d'irrigation sera élaborée. Une telle stratégie viserait à concilier les exigences d'équilibre financier du gestionnaire de la ressource et de l'allocation efficace de l'eau d'irrigation. Il est évident que la conciliation de ces objectifs n'est pas aisée dans les faits.

B. Stratégies des forêts et des parcours

Les plans d'aménagement de forêts couvraient 444 000 ha à la fin de l'année 2000, superficie qui devrait atteindre 510 000 ha sous peu du fait des études en cours. Une majorité de massifs en production est dotée de plans d'aménagement. Peu de ces plans ont pu être mis en œuvre du fait qu'ils avaient été préparés sur des bases trop techniques sans suffisamment prendre en considération les usages des populations riveraines.

Les principales actions entreprises au cours de la dernière décennie concernent le reboisement sur une superficie totale de 320 000 ha, la régénération des forêts naturelles, l'amélioration pastorale sur une surface de 97 000 ha.

D'une manière générale, les taux de réalisation ont été particulièrement faibles. La non prise en compte d'une manière suffisante par la stratégie des problèmes des populations vivant dans la forêt serait à l'origine de ces faibles taux.

La deuxième stratégie couvrant la période 2002-2011 qui sera poursuivie au cours du XI^{ème} Plan prévoit d'atteindre un taux de couverture végétal de 12,1% et la création d'associations supplémentaires d'usagers de la forêt.

C. Stratégies de développement de l'activité de pêche

Malgré les efforts entrepris au cours du X^{ème} Plan pour atteindre une adéquation à l'échelle des principales régions de pêche entre les ressources exploitables et les volumes des captures, un déséquilibre flagrant persiste et menace de disparition les espèces particulièrement convoitées de la région de Gabès. Au cours du XI^{ème} Plan, un système de surveillance des activités de pêche sera instauré. Il permettra de mieux contrôler l'activité des pêcheurs et l'exploitation des ressources des diverses régions. L'aquaculture comme une activité de substitution à la pêche sera aussi encouragée.

Conclusion

Le développement des activités amont et aval de la production agricole et la modernisation des exploitations devront permettre au secteur agricole de (i) réaliser des taux de croissance de 3,5% l'an durant la prochaine décennie, (ii) d'accroître d'une manière durable sa capacité compétitive. Ces performances souhaitées autoriseront l'agriculture à contribuer au taux de 13% à l'effort national d'exportation des biens et des services et à garantir un niveau de sécurité alimentaire compatible avec l'indépendance alimentaire du pays. A cet effet, les périmètres irrigués seront largement mis à profit, pour contribuer à hauteur de 50% de la valeur de la production.

Des mesures incitatives et des innovations institutionnelles sont proposées dans le cadre du XI^{ème} Plan pour solutionner les entraves structurelles se rapportant au déséquilibre des structures foncières et aux processus avancés de dégradation des ressources. Il convient toutefois de signaler que l'expérience montre que la réforme des structures n'est pas aisée. Les tentatives de réforme agraire entreprises au cours des années 70 dans les périmètres irrigués montrent que le contenu de la réforme a été purement et simplement contourné. Le respect de la taille minimale a donné naissance à des lots dits de la réforme agraire regroupant plusieurs ayants droit. Ces lots foyers se sont avérés par la suite difficiles à exploiter. En ce qui concerne la surface plafond, son respect n'a concerné que la propriété, l'exploitation effective a continué sur des superficies bien supérieures à la taille maximale.

La mise en œuvre de l'innovation institutionnelle est, d'une manière générale, lente et donc coûteuse en temps d'ajustement. De plus, leur conception et leur mise en œuvre devront partir des producteurs eux-mêmes.

D'un autre côté, le développement et la libéralisation des activités amont et aval de l'activité agricole ainsi que l'amélioration de la gestion des exploitations ne subissant pas de contraintes de structures sont des sources de gain de productivité et d'augmentation de la capacité compétitive de ces unités de production. De plus, la dynamisation de l'investissement permettra aux unités les plus performantes de bénéficier de l'effet levier de financement. Autrement dit, des possibilités de gain de productivité sont réelles et le XI^{ème} Plan vise à en tirer profit.

L'évolution du secteur agricole dépendra par conséquent, d'une part, des poids relatifs des opportunités d'amélioration de sa rentabilité et, d'autre part, de l'inertie pouvant être exercée par les contraintes structurelles.

Références bibliographiques

- Ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques « *Le XI^{ème} Plan de développement- rapport de la commission du développement agricole, de la pêche et des ressources hydrauliques* » Mai 2006.
- Ministère du Plan « *Document d'orientation du XI^{ème} Plan* » Mars 2006.
- Ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques cinquantième anniversaire de l'indépendance.
- Observatoire National de l'Agriculture (ONAGRI) www.onagri.nat.tn
- Institut national de la statistique (INS) www.ins.nat.tn/
- Banque Centrale de Tunisie www.bct.gov.tn/

Annexes

Annexe 1. Valeur Ajoutée du secteur de l'agriculture et de la pêche et contribution au PIB global

(en millions DT prix constants 1990)

Année	1992	1995	2005
Valeur ajoutée Agriculture et Pêche	1918,4	1489,1	2487,0
- Agriculture	1797,8	1382,9	2358,4
- Pêche	120,6	106,2	128,6
PIB aux prix du marché	12115,1	13074,3	21373,0
Part de l'agriculture dans le PIB global (%)	15,83	11,31	13,60

Source : INS et budget économique (Ministère de l'agriculture).

Annexe 2. Comptes économiques de l'agriculture

(Million de dinars tunisiens) Prix constants 1990

	1992	1995	2000	2003	moyenne 1992/2002
Céréales	471	142	238	612	284
Arbo. fruitière	761	475	856	626	698
Légumes	334	321	416	435	357
Elevage	653	756	1050	1112	820
Autres produits	82	59	58	75	66
Pêche	154	133	154	161	147
Valeur de production	2454	1886	2773	3021	2371
Valeur des intrants	536	397	471	588	471
Valeur ajoutée	1918	1489	2302	2433	1900
Valeur Ajoutée en %	78	78	83	81	80

Source : Ministère de l'agriculture, de l'environnement et des ressources hydrauliques.

Annexe 3. Contribution de l'agriculture au commerce extérieur

	1997	2000	2005
Millions DT			
Tous produits			
Exportations(X)	6147,9	8004,7	13607,7
Importations(M)	8793,5	11738,0	17101,5
Solde (X-M)	-2645,6	-3733,3	-3493,8
Produits agricoles			
Exportations XA	1044,3	1157,7	1990,8
Importations MA	1306,2	1407,4	1845,3
Solde (XA-MA)	-261,9	-249,7	145,5
en %			
Part des exportations agricoles	16,99	14,46	14,63
Part des importations agricoles	14,85	11,99	10,79

Source : Budget économique.

Annexe 4. Le commerce extérieur des produits agroalimentaires (en %)

	1990	1995	2000	2005
Importations	100,0	100,0	100,0	100,0
céréales	41,2	48,9	48,9	43,4
sucre	16,5	8,3	9,5	10,9
huiles végétales	12,4	13,5	13,3	22,4
autres	29,9	29,3	28,3	23,3
Exportations	100,0	100,0	100,0	100,0
produits de mer	31,8	16,0	19,1	16,5
dattes	14,1	12,6	8,4	10,6
huile d'olive	33,6	46,9	42,0	38,9
autres	20,5	24,5	30,5	34,0

Source : *Annuaire statistiques agricoles.*

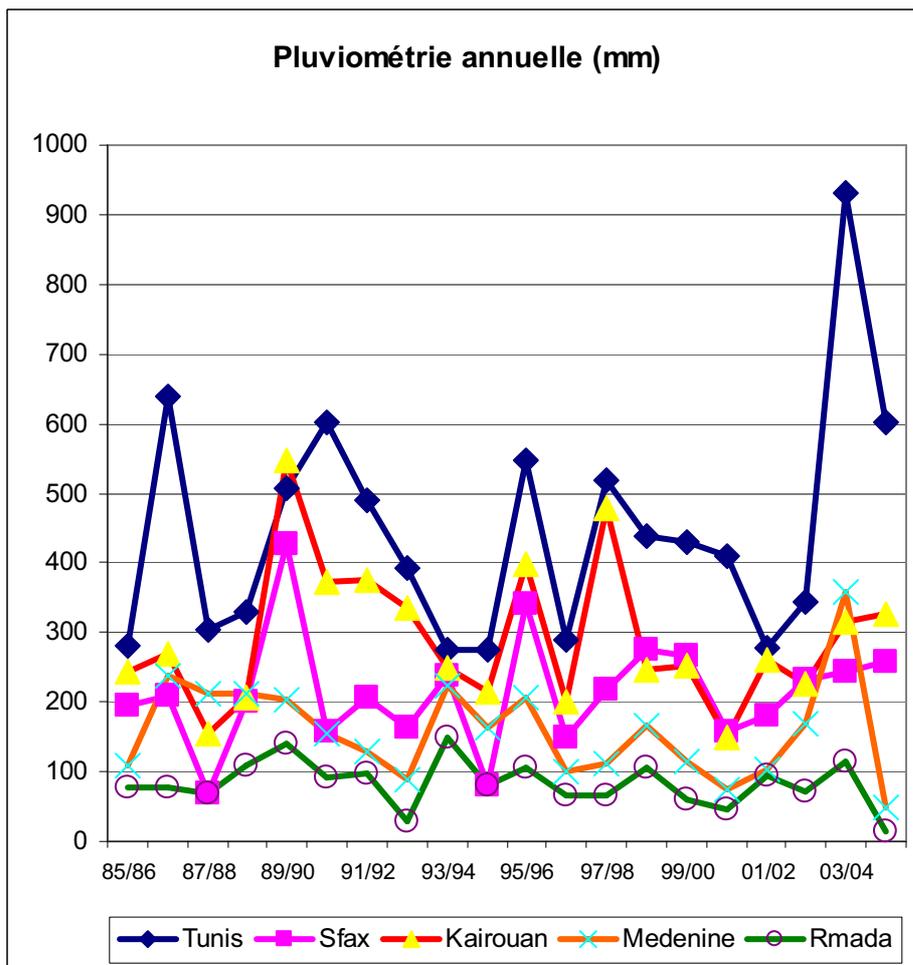
Annexe 5. Commerce extérieure agricole par principales régions

Prix constants 1990

	1997	2000	2005
Exportations	Unité : 1000 DT		
Union Européenne	4985,6	6595,0	11128,4
Etats Unis d'Amérique	41,4	57,6	424,7
Autres pays d'amérique	102,2	158,3	90,1
Afrique	430,4	520,9	1232,3
Asie	366,7	434,6	509,8
Destinations diverses	263,0	296,0	507,6
Total	6189,3	8062,4	13607,7
Importations	Unité : 1000 DT		
Union Européenne	6857,3	9006,9	13287,9
Etats Unis d'Amérique	377,7	540,8	424,7
Autres pays d'amérique	688,7	761,3	261,0
Afrique	521,5	773,5	1091,9
Asie	642,9	1001,0	1668,1
Destinations diverses	83,1	144,5	169,6
Total	9171,2	12228,0	17101,5

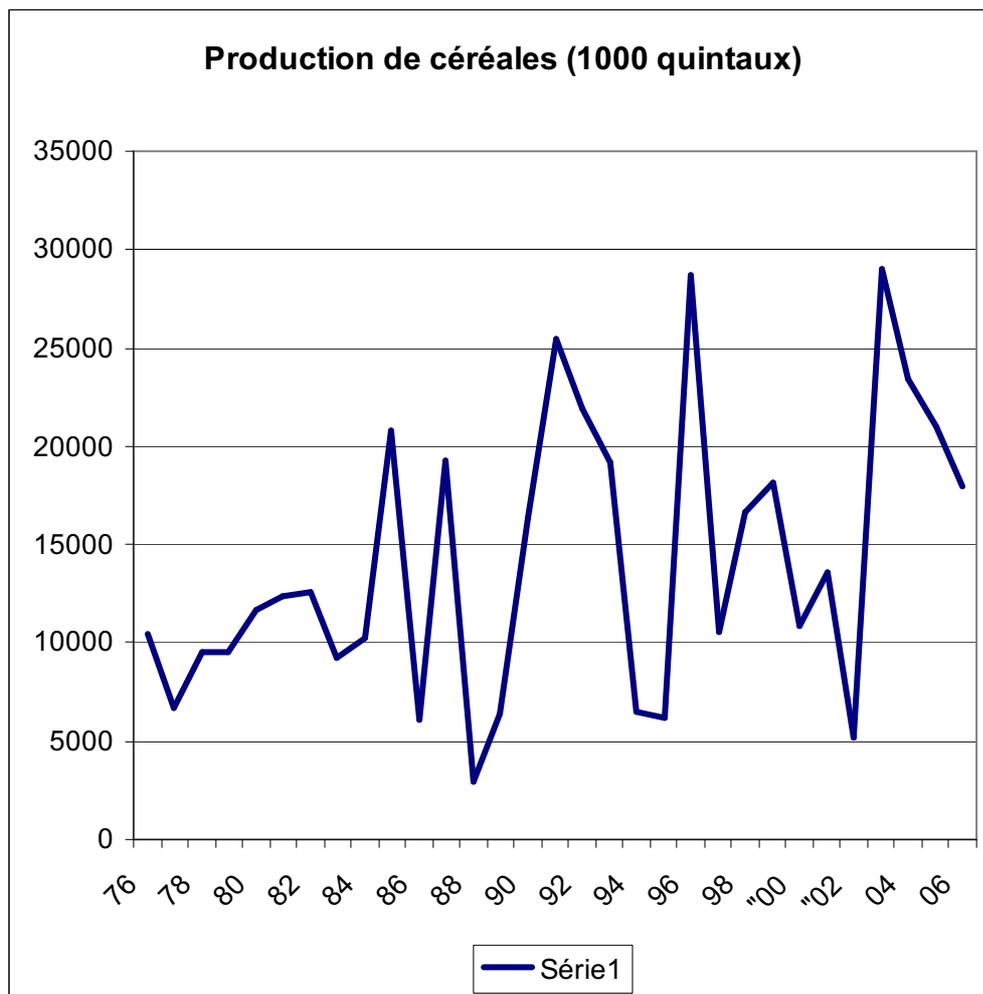
Source : *INS.*

Annexe 6. Pluviométries annuelles



Source : ONAGRIS.

Annexe 7. La production de céréales



Source : *Annuaire statistique (INS) et Ministère de l'agriculture, de l'environnement et des ressources hydrauliques.*

Annexe 8. Evolution de la superficie totale des cultures non irriguées

(1000 ha)

	1984	1990	1995	2000	2005
Céréales	1481,0	1551,0	1340,0	1588,0	1446,0
Fourrages	300,7	333,5	370,1	361,2	338,7
Légumineuses	108,1	115,6	75,3	68,3	74,7
Cultures maraîchères	155,5	140,9	131,8	141,4	171,3
Autres cultures	37,7	30,0	24,8	23,0	35,2
Arbres fruitières	1870,0	1941,9	2036,3	2125,9	2071,3
Total	3953,0	4112,9	3978,3	4307,8	4137,2

Source : *Annuaire statistiques*.

Annexe 9. Surface des cultures irriguées

(1000 ha)

	1995	2000	2005
Céréales	61,6	63,6	50,1
Fourrages	45,2	47,6	54,6
Légumineuses	2,9	1,7	2,2
Cultures maraîchères	102,0	125,8	136,4
Cultures industrielles et autres	10,2	3,8	4,5
Arbres fruitiers	141,5	149,9	163,3
Cultures intercalaires	48,7	52,2	55,1
Total	314,8	340,2	356,0

Source : *Annuaire statistiques ; ONAGRIS*.

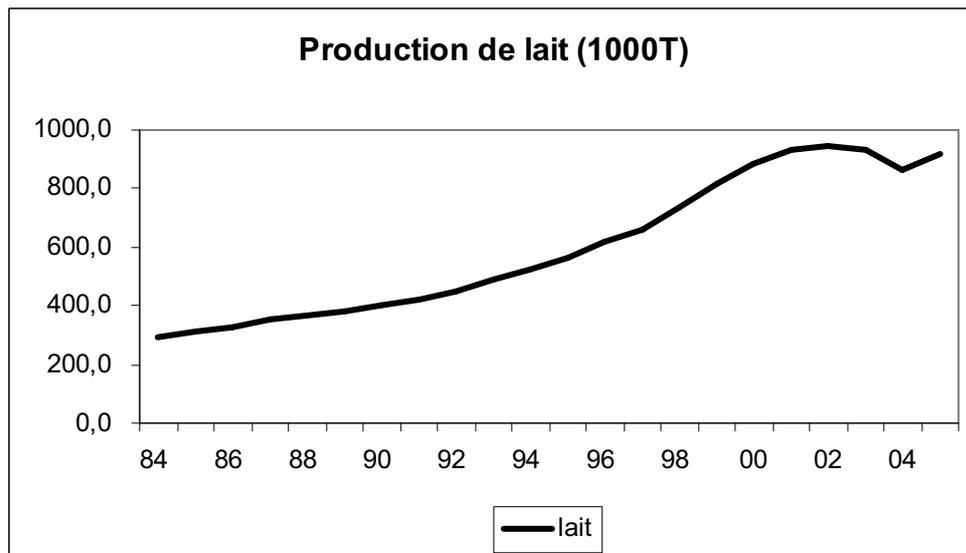
Annexe 10. Principales productions agricoles autres que les céréales

(1000 T)

Produits	1993	1995	2000	2005
Huile d'olives	210	60	115	700
Agrumes	208	210	240	250
Oranges maltaises,	105	120	110	
Clémentines, mandarines et wilkings	39	38,4	41,5	
Citrons	18	15,1	22,8	
Fèves et féveroles	43	26,4	26,5	43
Pois et pois chiches	33	11	15,7	20
Tomate	420	580	950	920
Melons et pastèques	330	300	370	460
Pomme de terre	200	233	290	380
Piment	180	150	190	257
Artichaut	13	22	17	14
Vin (96,6 Kg=1hl)	33,2	28,2	39,7	55
Raisin de table	60	60	83	90
Olive de table	13	8,6	14	
Abricot	24	26	28	35
Amande en coque sèche	47	35	60	57
Dattes	86,1	83,6	105	125
dont : déglä	52,1	51,5	69	
Betterave à sucre(brute)	245,8	270	20,7-	
Tabac brut	5,8	3,7	3,1	3,5
Alfa	47	40	45	44
Bois (en 1000 m3)	232,5	138,7	262..	
Liège naturel	8,8	7,6	6,5	7,5
Viande	151,8	159,2	210,1	
bovine	47,9	50,4	59,8	94
ovine	42,6	45,7	54,1	104,4
caprine	7,9	8,3	9,2	20,2
volaille	53,4	54,8	87	141,2
Lait frais	486	565	887	920
Oeufs (en millions d'unités)	966	1096	1476	1500
Pêche (poissons & crustacés)	83,8	83,6	95,1	107

Source : *Annuaire statistiques ; ONAGRIS.*

Annexe 11. Evolution de la production laitière



Source : Budget économique.

Annexe 12. Evolution du prix à la production des produits agricoles

Produits	DT/tonne			
	1992	1995	2000	2005
Céréales				
Blé dur	260	275	295	305
Blé tendre	225	240	260	270
Orge	150	200	170	180
Tritical	170	170	170	180
Arbo. Fruitière				
Olive à huile	328	355	290	870
Agrumes	336	380	415	460
Raisin de cuve	330	370	400	400
Raisin de table	548	620	625	550
Amande sèche	1380	1700	2000	2400
Abricot	573	650	394	275
Dattes	1300	1500	1097	1300
Autres fruits	610	660	506	500
Légumes				
Pomme de terre	200	240	237	200
Tomate	110	125	146	155
Artichaut	515	530	462	520
Piment	380	450	427	420
Pastèque et melon	150	180	201	180
Autres légumes	240	270	110	210
Viande				
Bovin	1880	2200	2620	2350
Ovin	2370	2300	4000	3775
Caprin	2370	2300	3500	3690
Volaille	1480	1600	1511	1732
Dinde	-	-	2500	2600
Autres viandes	1290	1330	1550	1750
Œufs	72	80	69	78,9
Lait	300	330	340	380
Autres	2580	2870	3100	3100

Source : ONAGRIS.

Annexe 13. Evolution des prix des engrais chimique

(Prix courants) Unité : D/Q

	super 16%	super 45%	Ammoni.33%	Sulfate potasse	DAP
1992	7,3	16,6	17,3	36,0	22,8
1995	8,5	18,6	17,8	36,0	24,8
2000	12,5	22,0	21,0	43,0	27,2
2005	14,0	22,0	21,0	45,0	29,0